



Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit - Agrément.

Par arrêté ministériel du 29 avril 2022 un agrément conditionné a été accordé à Monsieur Nicolas PALAU, demeurant à L-4052 Esch-sur-Alzette, 21, rue des Champs, pour l'exercice de l'activité « accueil socio-éducatif en famille d'accueil ou placement familial selon la formule d'accueil de jour et de nuit ».

L'agrément conditionné prend cours le 29 avril 2022 et arrive à échéance le 31 décembre 2022.

L'agrément est enregistré sous le numéro **EF/JN/FA/493-05/2019**.

Ledit arrêté ministériel remplace l'arrêté ministériel du 25 février 2022.

